

APPEL À PROJETS

POUR LA RÉALISATION DE PROJETS ARTISTIQUES DE TYPE FRESQUE SUR LA FAÇADE
DU BÂTIMENT COMMUNAL 21 RUE MONTAGNE AUX ANGES (CÔTÉ MOLENBEEK).

Date de remise des candidatures :
Lundi 15 décembre 2025 (à 12h00)

CONTEXTE GÉNÉRAL

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RÉNOVATION URBAINE (CRU) N°6 'AUTOUR DE SIMONIS', UN BUDGET A ÉTÉ PRÉVU POUR QUE LES COMMUNES DE KOEKELBERG ET DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN TRAVAILLENT SUR UN PROJET INTERCOMMUNAL, UN « PARCOURS D'ARTS URBAINS », EN COLLABORATION AVEC BRUXELLES MOBILITÉ ET LA STIB. L'OBJECTIF POURSUIVI EST DE RENDRE LA LIMITE ENTRE LES DEUX COMMUNES PLUS AGRÉABLE ET HARMONIEUSE, VIA DES INTERVENTIONS ARTISTIQUES PONCTUELLES ET VISIBLES DANS L'ESPACE PUBLIC.

CI-DESSOUS, LES DIFFÉRENTS SITES QUI FERONT PARTIE DU « PARCOURS D'ARTS URBAINS » :



OBJET

LE PRÉSENT APPEL À PROJETS VISE LA RÉALISATION D'UN PROJET ARTISTIQUE ORIGINAL DE TYPE FRESQUE SUR LE SITE SUIVANT :

LA FAÇADE DU BÂTIMENT COMMUNAL 21 RUE MONTAGNE AUX ANGES (CÔTÉ MOLENBEEK)

CI-DESSOUS, UNE PHOTO PERMETTANT D'IDENTIFIER PRÉCISÉMENT LE SITE :



LES TECHNIQUES UTILISÉES POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE PEUVENT ÊTRE CELLES HABITUELLEMENT UTILISÉES POUR LE STREET ART (BOMBE, POCHOIR, MOSAÏQUE ETC.) POUR AUTANT QU'ELLES SOIENT ADAPTÉES AU SUPPORT PICTURAL, QU'ELLES SE CONFORMENT AUX NORMES DE SÉCURITÉ ET QU'ELLES GARANTISSENT UNE DURÉE DE VIE DE 5 ANNÉES.

LES ARTISTES SOUHAITANT PROPOSER UN AUTRE TYPE D'INTERVENTION DEVRONT IMPÉRATIVEMENT TRANSMETTRE UNE FICHE TECHNIQUE DÉCRIVANT LE PROCESSUS, L'ENTRETIEN ET LES COÛTS D'ENTRETIEN.

POINTS D'ATTENTION :

- OBTENTION DU PERMIS D'URBANISME, AVEC LE SOUTIEN DE LA CHARGÉE DE PROJET SOCIO-ÉCONOMIQUE. LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE EST CONDITIONNÉE PAR L'OBTENTION DU PERMIS D'URBANISME.

THÉMATIQUES DES ŒUVRES :

ÉTANT DONNÉ QUE LE SITE SE TROUVE SUR LA LIMITE ENTRE LES COMMUNES DE KOEKELBERG ET DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN ET QUE CE PROJET EST INTERCOMMUNAL, LES ARTISTES PEUVENT SE BASER SUR LA THÉMATIQUE DE LA FRONTIÈRE/DE LA LIMITE AU TRAVERS D'UNE INTERVENTION ARTISTIQUE QUI S'INSPIRE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CONTRAT DE RÉNOVATION URBAINE N°6 'AUTOUR DE SIMONIS'. CEPENDANT, LA PROPOSITION PEUT AUSSI S'APPROPRIER CES PROBLÉMATIQUES D'UNE FAÇON PLUS ORIGINALE ET NON ILLUSTRATIVE.

REMISE DES CANDIDATURES :

LA DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES EST FIXÉE AU LUNDI 15 DÉCEMBRE (À MIDI) À L'ADRESSE E-MAIL otur@molenbeek.irisnet.be.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT CONTENIR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- DEUX À TROIS ESQUISSES DE L'ŒUVRE
- UN BOOK ARTISTIQUE, PORTFOLIO OU AUTRES RÉFÉRENCES DE PRODUCTIONS PASSÉES
- UNE FICHE TECHNIQUE
- UN BUDGET PRÉVISIONNEL
- NOTE D'INTENTION

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ CONTACTER OCÉANE TUR (otur@molenbeek.irisnet.be)

CONDITIONS FINANCIÈRES ET DROITS SUR L'ŒUVRE

LE MONTANT PRÉVISIONNEL POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE EST DE MAXIMUM € 8.000,00 HTVA ET COMPREND :

- LES HONORAIRES DE L'ARTISTE ET POTENTIELLEMENT DE SON ÉQUIPE
- LES FRAIS QUI SERAIENT NÉCESSAIRES AU CHANTIER (NACELLE, ENDUIT, PRIMAIRE ETC.)
- LA CONCEPTION ET LA CESSIION DES DROITS SUR L'ŒUVRE (€ 800,00 HTVA).

LES ÉVENTUELS FRAIS À CHARGE DES ARTISTES INCLUANT TOUS LES FRAIS AFFÉRENTS ET LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE ET AU BON DÉROULEMENT DU PROJET : LOGEMENT, CONCEPTION, RÉALISATION, FOURNITURE DU MATÉRIEL, TRAVAUX DE PRÉPARATION MURALE NÉCESSAIRES, PRISE EN CHARGE DE LA TECHNIQUE NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE LA FRESQUE ETC.

L'ŒUVRE SERA LA PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE MOLENBEEK.

LA COMMUNE DE MOLENBEEK N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DU CHEF DE DÉTÉRIORATION VOLONTAIRE OU INVOLONTAIRE QUI POURRAIT SURVENIR. UNE COUCHE ANTI-GRAFFITI DEVRA ÊTRE DÉPOSÉE AFIN DE PROTÉGER L'ŒUVRE. L'ŒUVRE DOIT ÊTRE ORIGINALE, ET L'ARTISTE ASSUMERA DONC TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE CONTESTATION D'UN TIERS. IL GARANTIRA EN OUTRE LA COMMUNE DE TOUTE REVENDICATION D'UN TIERS QUI ESTIMERAIT QUE SES DROITS INTELLECTUELS ONT ÉTÉ VIOLÉS. CES CONDITIONS SERONT FORMALISÉES DANS UNE CONVENTION ENTRE L'ARTISTE ET LA COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- QUALITÉ ESTHÉTIQUE ET/OU CONCEPTUELLE, INTENTIONS DE L'ŒUVRE
- LA FAISABILITÉ TECHNIQUE CONCERNANT LA RÉALISATION ET LA DURABILITÉ DE L'ŒUVRE.

CHOIX DU CANDIDAT ET RÉALISATION

LES PROJETS PRÉSENTÉS SERONT EXAMINÉS PAR LES COORDINATEURICES SOCIO-ÉCONOMIQUE DU CRU6 À MOLENBEEK ET KOEKELBERG AINSI QU'À LA RÉGION. LA PROPOSITION FINALE SERA SOUMISE AU COLLÈGE DE LA COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN POUR APPROBATION.

LA SÉLECTION DU PROJET LAURÉAT SERA FINALISÉE AU PLUS TARD DÉBUT JANVIER 2026.

LA RÉALISATION EFFECTIVE DE LA FRESQUE DOIT PRENDRE FIN AU PLUS TARD FIN SEPTEMBRE 2026.

UNE CONVENTION SERA CONCLUE AVEC LE OU LA LAURÉAT.E.

LES FRAIS SERONT PAYÉS À HAUTEUR DE 50% À LA SIGNATURE LA CONVENTION, PUIS 50% APRÈS ACHÈVEMENT DE LA FRESQUE.

RÉGLEMENTATION

LES DOSSIERS INCOMPLETS OU NE RÉPONDANT PAS AUX CRITÈRES SERONT EXCLUS DE LA PRÉSÉLECTION.

LES PROJETS CONTENANT DES MESSAGES RELIGIEUX, HOMOPHOBES, POLITIQUES OU RACISTES SERONT EXCLUS D'OFFICE, SANS SOUMISSION PRÉALABLE AU JURY.